

N ° 009/2024-02-01

MAIRE DE CAVALAIRE-SUR-MER**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	28	27

L'an deux mille vingt-quatre le **22 FEVRIER A 19H00** le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances. en session ordinaire du mois de **FEVRIER** sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, LE MAIRE.

PRESENTS :

Philippe LEONELLI, Olivier CORNA, Céline GARNIER, Jean-Pascal DEBIARD, Sylvie GAUTHIER, Christophe ROBIN, Ghislaine NAVARRO, Philippe VANDEVELDE, Anne PODEVIN, Bernard SALINI, Jean-Paul DUBOIS, Brigitte DEFOND, Alain MATYBA, Carole MORTIER, Patrick GUIMELLI, Catherine WYDOOGHE, Stéphane ELUERE, Gérard TOKATLIAN, Sylvie CARATTI, Marie-Céline HUCK-BURGER, David MARTINS DO CARMO, Louis DEMURGER, Luis ROQUE.

PROCURATIONS :

Michel DELATTRE à Anne PODEVIN, Martine REAU à Brigitte DEFOND, Claire GIOVANNONI à Philippe LEONELLI, Esther ELUERE à Stéphane ELUERE.

ABSENTS :

Virginie LENOIR.

Secrétaire de séance : Louis DEMURGER.

VOTE : UNANIMITE.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - EXERCICE 2024.**MONSIEUR LE MAIRE SOUMET AU CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORT SUIVANT :**

Conformément aux articles L2312-1 et D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et à l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal, un débat budgétaire préalable au vote du budget primitif doit être organisé au sein du Conseil Municipal dans les deux mois qui précèdent le vote de celui-ci.

Ce débat doit porter sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Notamment en matière de concours financiers de fiscalités, de tarification, des principaux investissements projetés et sur la politique d'emprunt. Les orientations susvisées doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoit pas que ce débat ait un caractère décisionnel. Une délibération doit toutefois faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, le conseil municipal non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB. L'objet de ce débat est de permettre aux membres du Conseil Municipal de participer aux travaux préparatoires en vue de l'examen et du vote du budget primitif.

Ce débat a enfin lieu sur la base du rapport d'orientations budgétaires qui tient lieu de note de synthèse, telle que prévue à l'article L.2121-1 du Code de la Collectivités Territoriales.

Considérant les documents qui ont été distribués et examinés lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2024.

OUI le rapport ci-dessus,
VU le code général des collectivités territoriales
VU le rapport sur les orientations budgétaires de la collectivité

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE

ARTICLE 1

Il est pris acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, et sur la base du rapport annexé à la délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
CAVALAIRE SUR MER
Les jour, mois et an ci-dessus**

**Le Maire,
Philippe LEONELLI.**



**Le secrétaire de séance,
Louis DEMURGER.**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Louis Demurger', is written over the text of the secretary of the meeting.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 083-218300366-20240222-009_2024-DE

Rapport d'orientations Budgétaires 2024



Service Finances Ville de Cavalaire-sur-Mer :

Rapport d'orientations Budgétaires 2024

Conseil Municipal du 22/02/2024

Table des matières

Préambule

1. Analyses et perspectives économiques

- 1.1 Les perspectives économiques
- 1.2 La loi de Finances pour 2024

2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2024

- 2.1 Les équilibres de fonctionnement
 - 2.1.1 Les dépenses de fonctionnement
 - 2.1.2 Les recettes de fonctionnement
- 2.2 Les éléments ressources humaines
- 2.3 La politique d'investissement
- 2.4 Analyse de la dette

3. Orientations pluriannuelles

- 3.1 Les grands projets et autorisations de programme
- 3.2 Les plans pluriannuels de fonctionnement et d'investissement à venir

4. Les budgets annexes

Préambule

Rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR), le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, il doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen et le vote du Budget Primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel, cependant, conformément à la loi, sa tenue doit faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport d'orientations budgétaires, sur lequel se fonde le débat, vise à présenter à l'assemblée délibérante non pas un budget arrêté, mais bien des orientations qui doivent faire l'objet d'un débat dont le contenu pourra le cas échéant être utilisé en retour à des fins d'amendement du projet de budget primitif.

Ce rapport contient toutefois des informations chiffrées suffisamment précises pour permettre à chaque élu de notre assemblée d'être informé des traductions budgétaires qui seront issues des orientations et qui aboutiront au budget primitif dont l'examen et le vote auront lieu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Ainsi, et conformément à l'article 17 du règlement intérieur de notre assemblée, approuvé par délibération en date du 19 novembre 2020, le rapport soumis à votre attention présente :

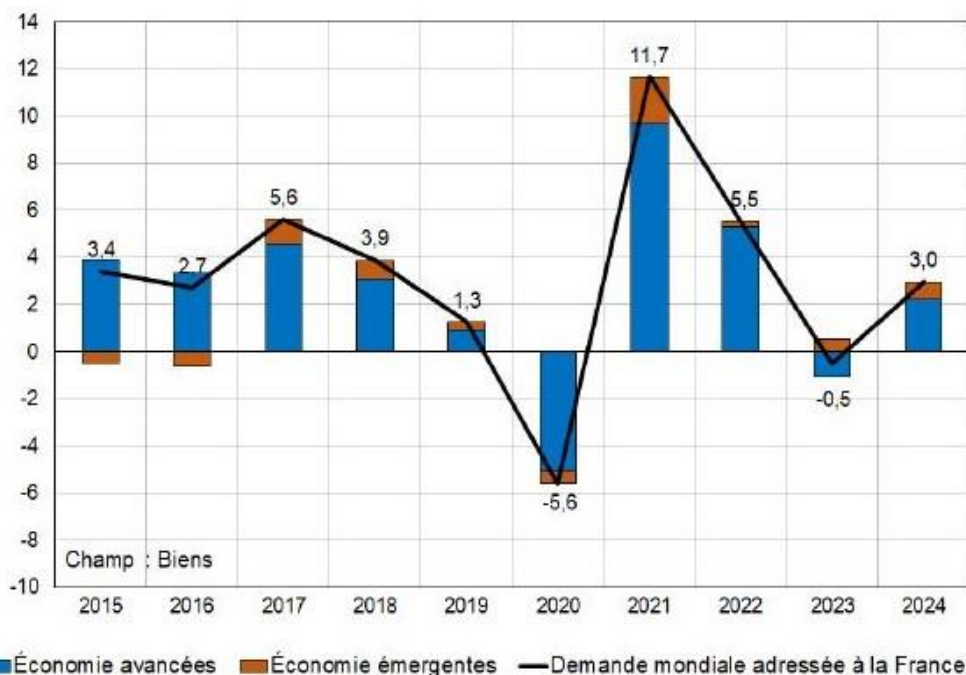
- pour l'exercice 2024 :
 - les données relatives à l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement;
 - les principaux investissements projetés ;
 - la structure et la gestion de la dette ;
 - l'évolution des taux de fiscalité locale ; en la matière, sont présentées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- pour les exercices suivants :
 - les engagements pluriannuels envisagés (projets de travaux et autorisations de programme)
 - les programmes pluriannuels de dépenses en fonctionnement et investissement

1. Analyses et perspectives économiques 2024

Selon les données issues du rapport économique, social et financier établi afin d'éclairer les débats du projet de loi de finances 2024 de l'Etat, les perspectives économiques de la France pour 2024 seraient en amélioration par rapport à l'année 2023.

En effet, la croissance repartirait très légèrement à hauteur de +1.4%, soutenue notamment par un rebond des exportations internationales et plus particulièrement européennes.

Croissance annuelle de la demande mondiale adressée à la France



Source : DG Trésor.

Autre élément de soutien de l'économie française, le pouvoir d'achat des ménages croîtrait à hauteur de +1.8% en 2024.

En revanche, il est à noter que la baisse du nombre de transactions immobilières sont mise en avant, et ce à cause du durcissement des conditions de financement, qui s'améliore par rapport à 2023, mais continu néanmoins d'être restrictives. Cet élément peut avoir un impact sur le montant des droits de mutation perçus. Ainsi, en 2023, les DMTO ont reculé de 20% à l'échelle nationale et la prévision 2024 s'établit à -16%.

Les ménages préféreraient en effet investir dans l'entretien-amélioration de leurs résidences, notamment en lien avec les soutiens financiers liés à la transition énergétique.

Concernant la hausse de l'inflation depuis l'été 2021, trois phases successives ont été observées et ont impacté les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales : tout d'abord une hausse des prix de l'énergie dès avril 2021, puis son impact sur les produits manufacturés et alimentaires en 2022 et enfin une transmission de l'inflation aux salaires et donc aux prix des services en 2023. L'inflation dans ces trois dimensions a connu son pic en février 2023 (+6.3%) avant de refluer (+4.9% en août).

En moyenne annuelle, l'inflation, établie à +4.9% en 2023, devrait continuer à refluer en 2024 pour s'établir à hauteur de +2.4%.

L'inflation 2024 serait soutenue par l'effet retardé des hausses de salaires sur le prix des services, les coûts de l'énergie et des prix alimentaires et industriels ayant quant à eux une trajectoire de ralentissement des hausses.

L'aléa concernant les projections d'inflation est considéré comme réduit.

La stratégie de retour au déficit public à 3% à horizon 2027 est maintenue, et elle s'appuie sur « un effort structurel en dépense » qui devra être partagé par l'ensemble des administrations publiques dont les collectivités.

Ceci se traduit par une volonté d'axer les dépenses publiques sur des dépenses de transition écologiques, ce qui se traduit par la présentation d'un budget vert ainsi qu'une coloration accentuée des subventions aux collectivités territoriales sur ce champ.

Les dépenses de fonctionnement pour les collectivités territoriales à champs constants sont évaluées à une progression de + 2% en raison des revalorisations indiciaires et de la poursuite de l'inflation.



2. Orientations budgétaires et stratégie financière 2024

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité. Même si le débat d'orientations budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif, il définit les principaux axes de la stratégie financière.

L'évaluation des grandes masses budgétaires de l'année 2024 a été établie en tenant compte du contexte économique détaillé ci-dessus. Dans cet environnement financier territorial très fragilisé, marqué par des réformes en cours qui impactent toutes les strates des collectivités locales, il convient de maintenir la plus grande vigilance.

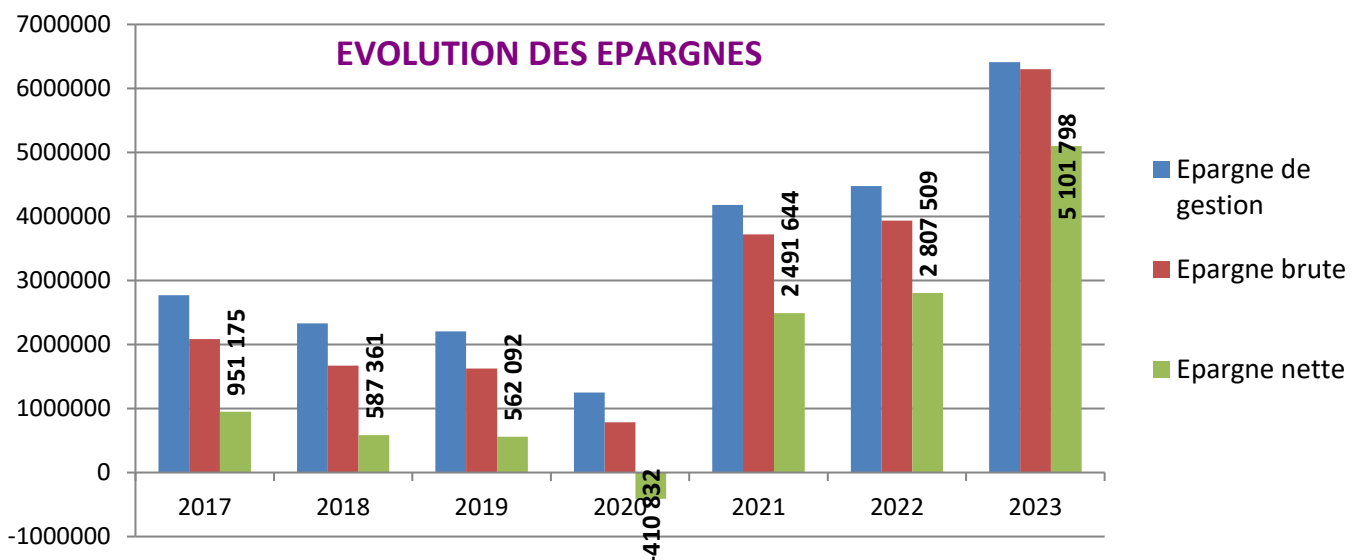
Les mesures d'économies et d'optimisation des recettes doivent être maintenues ; sachant qu'une grande vigilance s'imposera concernant les dépenses courantes de fonctionnement, principal levier pour préserver notre capacité d'investissement. Il appartient à chaque service de tout mettre en œuvre pour appliquer ces mesures.

Les priorités de l'action municipale pour le mandat en matière d'orientations budgétaires restent :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Le maintien d'un autofinancement élevé ;
- Des investissements programmés en respectant nos capacités financières ;
- Une optimisation des produits et taxes indirectes ;
- La recherche de nouveaux partenariats financiers.

Ces orientations budgétaires sont également construites en tenant compte des engagements et projets d'engagement pluriannuels présentés *infra*, en préfiguration d'un travail de construction prospective.

2.1 Les grands équilibres de la section de fonctionnement



- **Évolution de notre épargne de gestion, épargne brute et épargne nette**

Epargne de gestion 2023 : **6 413 274 €**
 (produits d'exploitation – charges d'exploitation)

Epargne brute 2023 : **6 301 779 €**
 (Epargne de gestion – résultats financier et exceptionnel)

Notre épargne nette 2023 (marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé) est de **5 101 798 euros**.

Pour rappel ces mêmes données en 2021 et 2022 étaient :

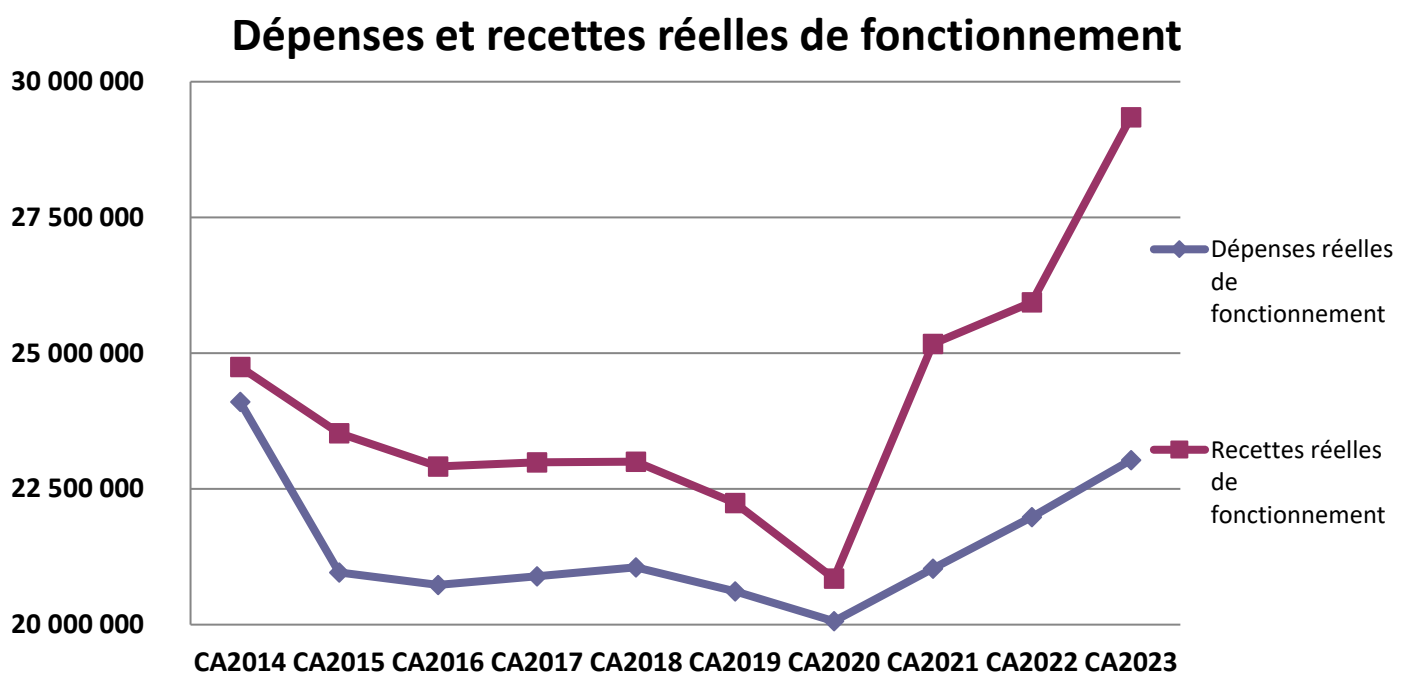
- Epargne de gestion 2022 : 4 473 952 €
- Epargne brute 2022 : 3 936 314 €
- Epargne nette 2022 : 2 807 509 €

- Epargne de gestion 2021 : 4 179 885 €
- Epargne brute 2021 : 3 718 324 €
- Epargne nette 2021 : 2 491 645 €

L'objectif principal étant de stabiliser notre niveau d'épargne brute à un niveau suffisamment élevé pour garantir notre capacité de désendettement en dessous du seuil imposé par le PLF 2018, soit 12 ans pour les communes (ratio : encours de dette / épargne brute).

Ce ratio était de 19,19 années pour l'exercice 2020, 3,67 années pour 2021, 3,35 en 2022 et s'est établi pour 2023 à **2,36** années. La moyenne départementale étant de 4,4 années et celle régionale de 4,3 années.

- **Évolution de nos dépenses et recettes réelles de fonctionnement :**



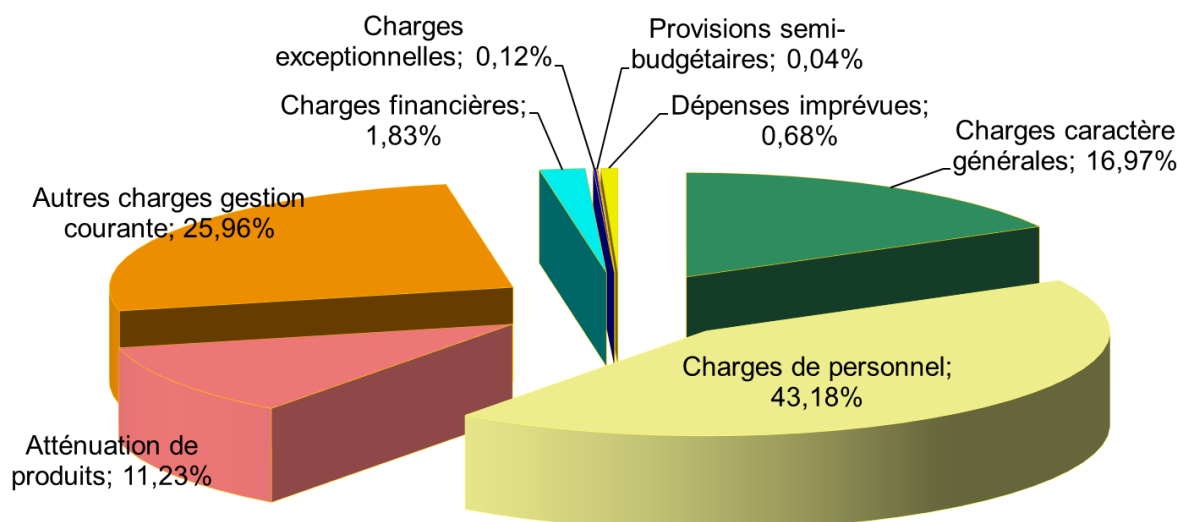
En 2023, nos dépenses réelles de fonctionnement ont enregistré une hausse de 4,75 % par rapport à celles de 2022. Quant aux recettes réelles de fonctionnement 2023 elles ont progressé de 13,15 %. Notamment en raison de la revalorisation des bases fiscales 2023 de +7,1 % imposée par les services fiscaux et de l'augmentation des taux de taxe foncière et taxe d'habitation des résidences secondaires de 12%. A noter que la ville a bénéficié à nouveau d'importantes recettes issues des droits de mutation pour un montant de 1 972 612 euros, même si ces dernières sont en baisse par rapport à 2022 puisqu'elles s'élevaient à 2 619 0278 euros.

2.1.1 Nos dépenses de fonctionnement

	Budget 2023 (avec DM)	Réalisé 2023	Prévisionnel 2024	Évolution BP 2024/ BP 2023	Évolution en %
Charges à caractère général	4 127 610 €	3 441 698 €	4 280 349 €	+152 739 €	+3,70%
Charges de personnel	10 282 800 €	10 114 739 €	10 892 791 €	+609 991 €	+5,93%
Atténuation de produits	2 905 213 €	2 850 019 €	2 832 213 €	-73 000 €	-2,51%
Autres charges de gestion	6 571 904 €	6 230 737 €	6 550 160 €	-21 744 €	-0,33%
Charges financières (intérêts de la dette)	389 213 €	381 122 €	460 822 €	+71 609 €	+18,40%
Charges exceptionnelles	12 000 €	9 188 €	30 000 €	+18 000 €	NS
Provisions semi-budgétaires	10 000 €	697 €	10 000 €	€	NS
Dépenses en réserve			171 224 €	€	NS
Total charges réelles	24 298 740 €	23 028 200 €	25 227 559 €	+928 819 €	+3,82%

Nos prévisions de dépenses réelles de fonctionnement évoluent donc de +3,82% avec une inflation constatée en novembre 2023 de +3,9 %. Le volume global de nos dépenses est donc stable.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



Rmq. Moyenne nationale des dépenses de personnel : 54,46 %

Les principales variations enregistrées sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général sont** en hausse de 152 739 euros, les postes les plus évolutifs étant les suivants :
 - 6042, prestations de service : +30 000 € (feux d'artifices 15/08/2024)
 - 60612, électricité : -75 000 € (-15%)
 - 60636, vêtements de travail : +27 900 €
 - 61351, location matériel roulant : +8 410 € (nouveaux leasing véhicules)
 - 61358, location matériels divers : +103 090 € (illuminations de fin d'année, marché de Noël, 15/08/2024) ;
 - 615221, entretien des bâtiments : +32 500 €
 - 61551, entretien du matériel roulant : +24 500 €
 - 61558, entretien autres biens mobiliers : +40 640 € (réparations des climatiseurs, ascenseurs, sanisettes...)
 - 6161, assurances : +59 095 € (assurances flottes auto. doublées)
 - 6228, intermédiaires et honoraires divers : +82 282 € (contrôles techniques et vérifications des installations, intervenants informatique, mission plan de gestion OLD, mission ALEP sentier du fenouillet, missions urbanismes CAUE...)
 - 6232, fêtes et cérémonies : +19 000 € (organisation fête du village)
 - 6281, cotisations & concours divers : +8 420€ (adhésion SICTIAM)
 - 6288, autres services extérieurs : +94 124€ (agence de communication projets structurants et maison de la nature)

➤ **Les charges financières :**

- Les intérêts de la dette enregistrent cette année une hausse de 18,40%, soit plus 71 609 € suite à la contraction d'un nouvel emprunt de 2 500 000 € en 2023 dans le cadre du financement de l'acquisition immobilière « La carrade » au taux de 3,8 %.

- Les charges de personnel sont en hausse de +5,93% par rapport au BP2023 (+609 991 €).

Au sein de ces dépenses, la part affectée à la rémunération des agents des budgets annexes est d'un montant de 146 000 euros répartis comme suit :

- Budget transports : 122 000 euros ;
- Budget parking Gleizes : 24 000 euros.

Montants qui seront refacturés aux budgets annexes.

A noter également qu'il est refacturé pour mise à disposition de personnel, les montants suivants :

- 113 500 euros pour la mise à disposition auprès de la SPL PORT HERACLEA ;
- 45 500 euros pour la mise à disposition auprès de l'Office du Tourisme ;
- 31 720 euros pour la mise à disposition auprès de l'Office Municipal de la Culture ;
- 20 200 euros pour la mise à disposition auprès de l'association CSC BASKET ;
- 14 300 euros pour la mise à disposition auprès du SIVOM ;

Soit un total de 225 220 euros.

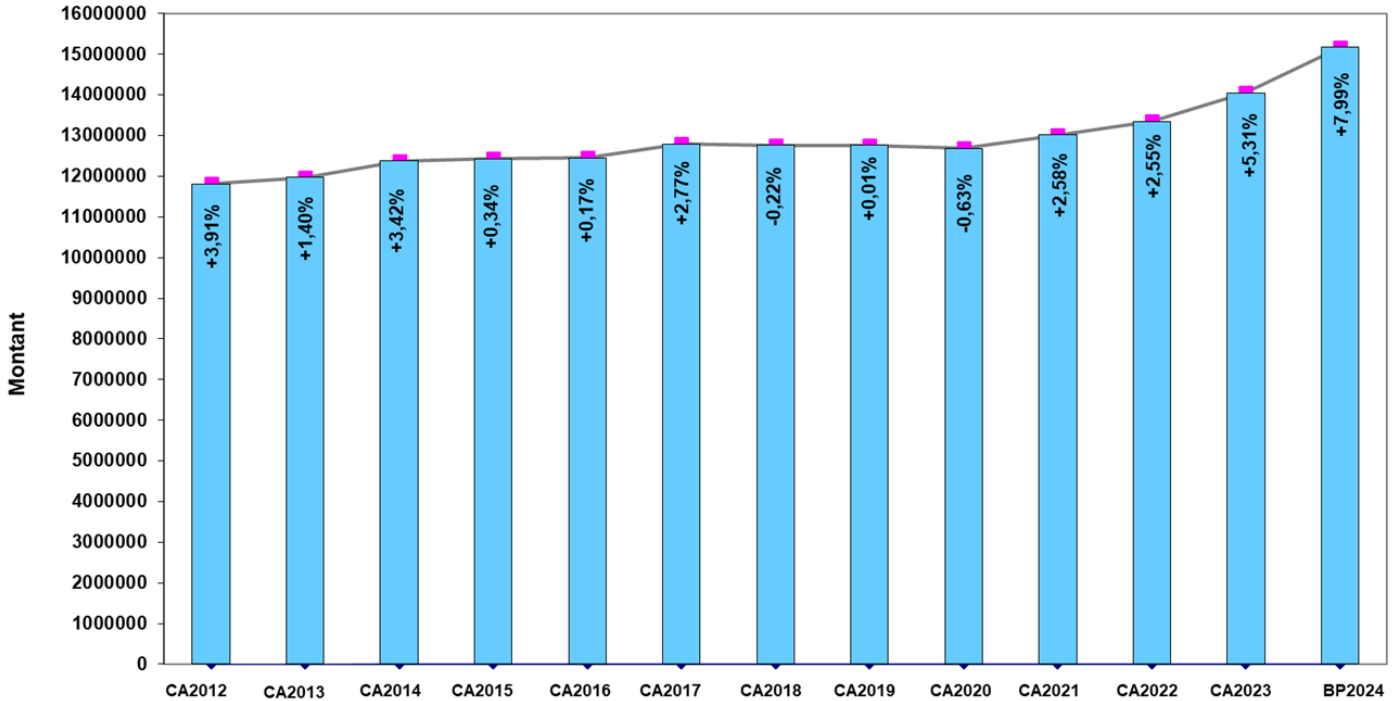
En neutralisant ces refacturations pour mise à disposition l'évolution des dépenses de personnel pour 2024 est ramenée à 3,74 %

Pour 2024, l'évolution de la masse salariale tous budgets confondus (commune, CCAS et Caisse des écoles) devrait être de **+7,99% (+1 122 977 €)** par rapport au **réalisé 2023**.

Evolution par budget par rapport **au réalisé 2023** :

- Commune : +778 052 € (+7,69%) ;
- CCAS : +302 366 € (+9,25%) ;
- Caisse des écoles : +42 558 € (+6,37%).

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL (TOUS BUDGETS CONFONDUS)



➤ **Les autres charges de gestion** sont stables à -0,33 %.

A noter au sein de ce chapitre, les évolutions suivantes :

- Subvention CCAS : 2 415 000 € identique à 2023 ;
- Subvention CE : 900 000 € contre 885 00 € en 2023 ;
- Subvention Transports : 400 000 € contre 200 000 € en 2023 ;
- Subvention Office du Tourisme/COF : 990 000 €, contre 894 250 € en 2023 ;
- Subvention Office Municipal de la Culture : 265 440 €, contre 274 491 € en 2023 ;
- Subventions aux associations : 430 000 € contre 440 000 € en 2023.

2.2 Les éléments ressources humaines

La loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 imposent désormais pour le débat d'orientations budgétaires que les collectivités territoriales présentent des informations rétrospectives relatives à la structure des effectifs ; aux éléments de rémunération : traitements indiciaires, régimes indemnitaires, nouvelles bonifications indiciaires, heures supplémentaires rémunérées ; à la durée effective du travail dans la commune.

Des informations prospectives sont également présentées dans le cadre de ce débat : l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les données rétrospectives abordées sont issues des données servant de base au rapport sur l'état de la Collectivité (I), avant d'aborder la projection 2024 des évolutions de la masse salariale (II).

a. Eléments rétrospectifs en matière de ressources humaines

Les charges de fonctionnement principales sont les charges de personnel, c'est donc sur cet élément que l'essentiel des efforts a porté durant le premier mandat pour stabiliser voire diminuer la masse salariale, afin de permettre à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Un certain nombre de postes ont donc été supprimés au fur et à mesure des années, et ce notamment par le biais d'une politique de non remplacement des départs.

Cet effort intense a pesé sur l'organisation des services, à la fois en termes de nombre d'agents et de compétences détenues. L'objectif était dicté par des considérations financières : l'obligation faite à la Commune de sortir du réseau d'alerte.

Une fois cet objectif réalisé, une autre phase de la structuration des ressources humaines a pu voir le jour à partir de 2021 : l'évolution des services publics à destination de la population ainsi que les projets portés par la municipalité à la fois pour améliorer le quotidien immédiat et se projeter vers les évolutions du Cavalaire de demain.

Un important mouvement de recrutement a donc été amorcé à partir de 2021 afin d'aboutir à une organisation suffisamment efficace pour permettre une amélioration du service rendu aux usagers. Cette logique de structuration et de recrutements s'est faite en plusieurs phases, sur plusieurs années :

- Entre 2021 et 2022, une équipe de direction a été recrutée afin de structurer les différents pôles dans leur action quotidienne mais également de s'accaparer les grands projets :
 - o Pôle des services à la population (enfance, jeunesse, sports, accueils)
 - o Police municipale
 - o Pôle aménagement du territoire (domaine public terrestre et maritime, environnement, urbanisme)
 - o Direction des services techniques (bâtiments, espaces publics)
 - o Pôle ressources et moyens (finances, RH, commande publique, informatique)
- Entre 2022 et 2023, cette équipe de direction a eu pour mission de proposer une organisation optimisée de ses services, ce qui a abouti à la présentation d'un organigramme restructuré ayant comme objectif de prendre en charge l'ensemble des dossiers ralentis faute de service à même de s'en occuper.
 - o Cette restructuration a abouti à des recrutements :
 - De cadres intermédiaires chargés de mettre en place des plans de charge cohérents et réalistes et de piloter les équipes opérationnelles tout en les faisant monter en compétences
 - De renforts sur le terrain pour certains services pour lesquels les manques étaient clairement identifiés et quantifiables (PM, crèche, ALSH, cellule évènementielle, urbanisme, brigade environnement, subventions, marchés

publics).

- Cette restructuration a été menée de front avec une politique volontariste de reconnaissance des nouvelles compétences :
 - Accent fort mis sur la formation dans le cadre du plan de montée en compétences des équipes
 - Politique salariale volontariste
- Cette restructuration a également abouti à des économies :
 - Suppression de doublons d'emplois
 - Réaffectation d'agents à des missions prioritaires
 - Non remplacement de certains départs
 - Limitation des heures supplémentaires grâce à un travail de fond sur le protocole du temps de travail adopté en 2022.

La volonté politique demeure inchangée : restructurer la collectivité de façon à gagner en compétence et en cohérence tout en essayant de maintenir la masse salariale à un niveau d'augmentation soutenable.

Cette évolution doit pouvoir être soutenable par la Commune en entrant dans le cadre de la prospective financière et doit donc être compensée dans sa partie dépenses par des économies réalisées.

Il s'agit d'un délicat équilibre, d'autant plus qu'au-delà des dépenses dues à l'application d'une politique RH interne, l'évolution naturelle de la masse salariale (hausse des charges, Glissement Vieillessement Technicité, reclassements indiciaires) est naturellement en hausse.

Par ailleurs, le bilan social montre une structure des effectifs majoritairement composée d'agents de catégorie C (87%), dont une majorité (54%) sur la filière technique suivie de la filière administrative.

b. Les évolutions 2024 concernant la masse salariale

Le budget RH, budget entièrement situé sur la section de fonctionnement, se décompose en trois parties distinctes le faisant évoluer

- La part contrainte : cette part s'impose à la collectivité sans qu'elle puisse agir dessus
- La part maîtrisable : il s'agit des décisions de la collectivité lui permettant de maîtriser sa masse salariale
- La part discrétionnaire : il s'agit des politiques RH ayant un impact financier sur la masse salariale

1) La part contrainte

La part contrainte du budget RH 2024 est constituée :

- De la hausse du point d'indice
- Des avancements d'échelon au cadencement unique
- De la part discrétionnaire 2021, devenant obligatoire en 2022 (augmentations de RI, évolutions de carrière et recrutements)

Cette part n'appelle pas véritablement d'arbitrage dès lors qu'elle s'impose à la ville.

2) La part maîtrisable

La part maîtrisable sur le BP 2024 est constituée de l'ensemble des décisions impliquant des économies sur la masse salariale.

En l'occurrence pour la Commune de Cavalaire-sur-Mer, il s'agit de l'effet départs non remplacés et de mutualisation de services ou de réaffectation d'agents sur des missions nécessitant un renforcement d'équipe, de la diminution des heures supplémentaires en agissant sur l'organisation des équipes : -10% constatés en 2023, -15% attendus en 2024.

Cette part maitrisable a permis de compenser totalement la part contrainte.

3) La part discrétionnaire

La part discrétionnaire est composée des décisions à venir sur le budget 2024 qui auront comme effet d'augmenter la masse salariale : les réévaluations de régime indemnitaire, les avancements de carrière et les recrutements.

Le chapitre 012, constitué de quelques éléments extérieurs aux ressources humaines et de la masse salariale est présenté avec une évolution de 5.93% à hauteur de + 609 991 €.

Le budget masse salariale 2024 est présenté quant à lui en augmentation par rapport au budget 2023 de 552 091 € soit 5.37 % d'augmentation.

Cette évolution de la masse salariale, dont nous venons d'évoquer le fait que la part maitrisable avait permis de compenser la part contrainte, et qui permet également de compenser les réévaluations de régime indemnitaire et les avancements de carrière ; est exclusivement constituée des créations de postes rendus nécessaires par l'évolution des services.

En 2024, la suite logique de la profonde réorganisation que nous avons précédemment détaillée continue de produire ses effets avec une présentation de créations de 20 postes entre la ville et le CCAS :

- Au sein des services à la population :
 - Recrutement de 2 cadres pour les services de proximité (accueils, état civil, affaires générales) et le CCAS afin d'améliorer et d'optimiser ces services de proximité du quotidien
 - Création d'un chargé de mission sport santé afin de développer ce service à destination des habitants,
 - Enveloppe liée à la rémunération des agents recenseurs,
 - Renforcement des équipes de la crèche (Educatrice de Jeunes Enfants et infirmière)

- Au sein du pôle aménagement du territoire :



- Renforcement des équipes dédiées à la protection de la Commune : à la fois pour la prise en charge des risques liés aux ERP (Etablissements Recevant du Public) et de l'environnement (brigade de l'environnement et gardes du littoral)
- Au sein de la direction des services techniques :
 - Finalisation du recrutement des cadres intermédiaires chargés d'établir (ou finaliser) le plan de maintenance et d'entretien à la fois pour les espaces publics et pour les bâtiments et d'assurer le pilotage opérationnel des équipes en régie chargées de le faire.
 - Renforcement des équipes dédiées aux espaces publics afin de garantir un meilleur service aux administrés avec un plan d'entretien des espaces (voirie, propreté, espaces verts)
 - 1 agent pour renforcer l'équipe de la régie bâtiment
 - 3 agents d'entretien ménager pour l'ensemble des bâtiments de la Commune y compris les nouveaux bâtiments : Maison Foncin, Maison de la Nature
- Au sein du pôle ressources et moyens :
 - Renfort du service de la commande publique afin d'être réactifs et efficaces dans le lancement des procédures tout en pilotant les fournisseurs au plus près.

2.2.1 Nos recettes de fonctionnement

<i>En Euros</i>	<i>BP 2023 (avec DM)</i>	<i>Réalisé 2023</i>	<i>BP 2024</i>	<i>Ecart BP24 /BP23 en €</i>	<i>Ecart BP24 / BP23 en %</i>
Impôts et taxes	24 781 394 €	24 778 659 €	28 375 310 €	+3 593 916 €	+ 14,50%
Dotations et participations	790 078 €	757 178 €	669 947 €	-120 131 €	-15,20%
Produits des services et du domaine	2 135 435 €	2 127 304 €	1 564 770 €	-570 665 €	- 26,72%
Autres produits de gestion courante	1 244 179 €	1 113 346 €	1 046 090 €	-198 089 €	- 15,92%
Produits financiers	30 €	9 733 €	11 276 €	11 246 €	NS
Autres produits (<i>remb. sur rémunération personnel</i>)	220 000 €	273 980 €	250 000 €	+30 000 €	+ 13,64%
Produits exceptionnels	19 800 €	36 730 €	0 €	-19 800 €	NS
Reprise sur amts et provision	250 000 €	250 000 €	0 €	-250 000 €	NS
Total recettes réelles fonct.	29 440 916 €	29 346 930 €	31 917 393 €	+2 476 477 €	+ 8.41%

➤ Impôts et taxes :

La fiscalité directe :

La fiscalité directe de la commune est encore fortement impactée par la réforme de la taxe d'habitation adoptée lors de la loi de finances 2021.

Par ailleurs, dans le schéma de suppression de la TH sur les résidences principales, à compter de 2021 les communes se sont vu transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, avec application d'un coefficient correcteur afin de neutraliser les phénomènes de sur ou sous compensations.

Pour la commune de Cavalaire, la part de taxe foncière départementale transférée à la commune est supérieure à la somme perdue par la suppression de la taxe d'habitation sur les logements principaux. De ce fait, le coefficient correcteur calculé pour que ce transfert soit neutre est négatif. La « sur-compensation » est donc reversée via un mécanisme de péréquation aux communes sous-compensées.

La commune conserve donc à la fois son pouvoir de taux et sa dynamique des bases, mais les nouvelles bases transférées sont amoindries par l'effet de l'application du coefficient correcteur.

En 2023 les taux de contributions directes ont été les suivants :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 2023 : 39,49 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 2023 : 48,64 %
- Taxe Habitation Résidences Secondaires 2023 : 22,59 %

Pour rappel, à compter de 2024 la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires est majorée de 40% suite l'entrée de la commune de Cavalaire-Sur-Mer dans le périmètre du champ d'application de la taxe sur les logements vacants (zone tendue en matière de logements) et à la décision de notre assemblée en septembre dernier.

La revalorisation des bases fiscales étant de **+3,9%** nos recettes attendues pour nos impôts directs locaux, sans modifications des taux, sont :

- Taxe Habitation Secondaire : 8 230 156 €
- Majoration taxe d'habitation résidences secondaires : 3 292 062 €
- Taxe Foncière Propriétés Bâties : 12 626 308 €
- Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 30 749 €

Soit un total de 24 179 276 euros, en 2023 ce même produit était de 20 336 748 euros, auquel la somme de 2 832 213 euros sera déduite au titre du FNGIR (Fond National de Garantie Individuel des Ressources).

BP 2024 : taux constants, bases fiscales +3,9%, majoration produit THS +40%

	BASE		Taux	Produits fiscaux		Evolution 24/23	evolution 24/23
	2023 état 1288	2024-Estimé	Taux	2023	2024		
TH second.	35 950 999	36 432 741	22,59%	8 121 331 €	8 230 156 €	108 826 €	1,34%
Majoration du produit THS +40%					3 292 062 €	3 292 062 €	
TFPB	34 612 402	35 863 046	39,49%	13 664 064 €	14 157 942 €	493 878 €	3,61%
TFPNB	60 750	63 119	48,64%	29 549 €	30 749 €	1 200 €	4,06%
Tadd.FNB							
Contribution coefficient correcteur (0,891818)				-1 478 195 €	-1 531 634 €	-53 439 €	
Total	-	-	-	20 336 748 €	24 179 276 €	3 842 528	

FNGIR

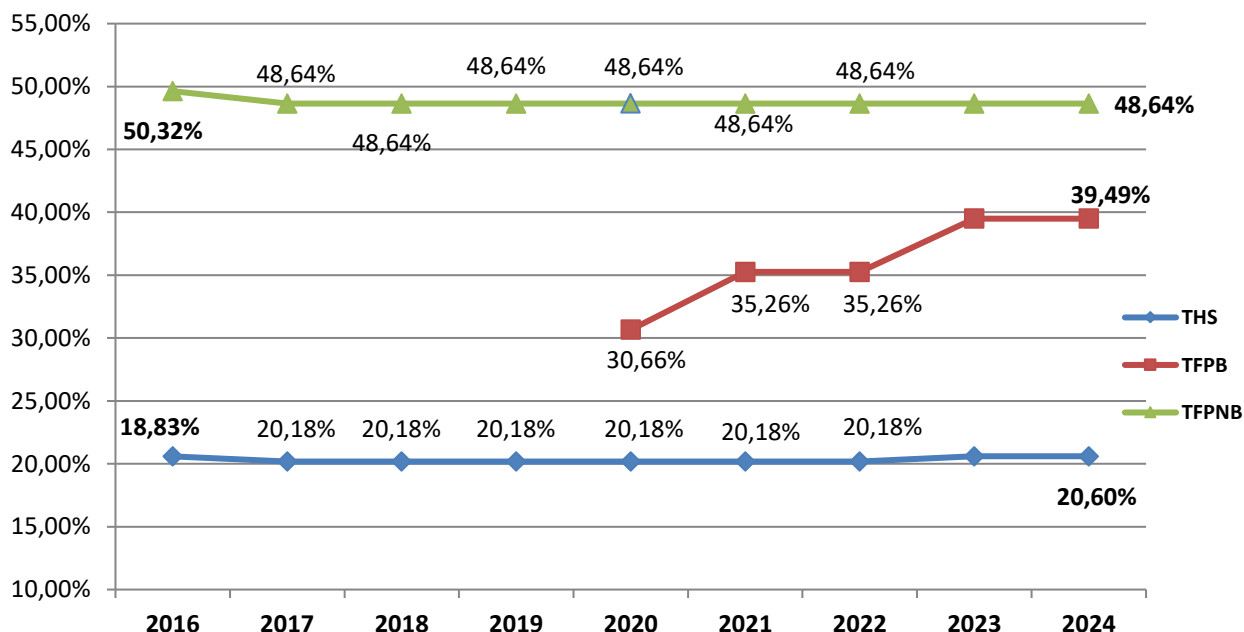
2 832 213,00 2 832 213,00

Produits nets

17 504 535,02 21 347 062,67

Loi de finances 2024 : augmentation des bases de 3,9 % (inflation nov.N-1 / inflation nov.N-2)

Evolution des taux d'imposition depuis 2016 à 2024



Fiscalité indirecte :

- Attribution compensation transferts TP : 409 035 €
- Droits de place marché : 122 000 €, pas de revalorisation cette année.
- Taxe sur vente électricité : 365 000 €

- ✚ Taxe de séjour : 500 000 €
- ✚ Produits des jeux casinos : 900 000 €
- ✚ Taxe additionnelle droits de mutation : 1 900 000 €

➤ Dotations et participations 669 947 euros :

Ce chapitre est essentiellement composé de notre DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), qui devrait être de l'ordre de 564 747 € pour 2024.

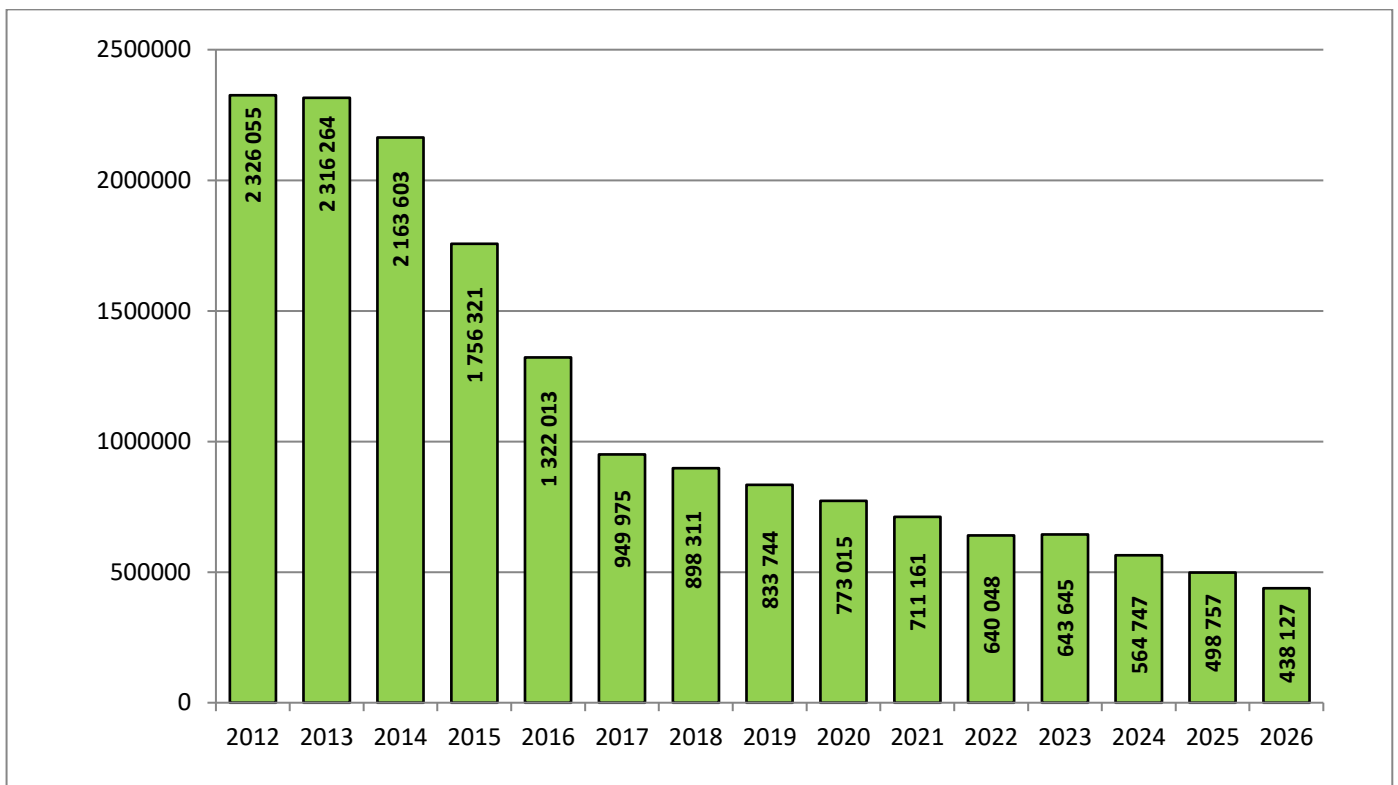
De subventions de fonctionnement :

- Subvention Etat – natura 2000 : 13 000 €
- Subvention Région – médiathèque : 4 000 €
- Subvention Département – terrains du littoral : 10 000 €

Des dotations suivantes :

- Dotation Etat – titres sécurisés : 17 500 €
- Dotation Etat – recensement : 23 000 €
- Dotation Etat – FCTVA dépenses de fonctionnement : 23 400 €

EVOLUTION DE LA DGF



➤ Les produits des services et du domaine 1 564 770 €

Les produits issus du stationnement payant :

- Horodateurs 250 000 € ;
- Parking Pardigon : 75 000 €
 - o Tickets d'entrée à 5 € et 3 € ;
- Abonnement stationnement centre ville : 18 500 € ;
- Forfaits post stationnement 50 000 €

Les produits issus des services payants :

- Médiathèque : 12 500 € ;
- Ecole municipale des sports : 3 200 €

Les produits issus des mises à disposition de personnel :

- Mise à disposition personnel :
 - o budget des transports : 122 000 € ;
 - o budget parking Gleizes : 24 000 € ;
 - o SPL Port HERACLEA : 113 500 € ;
 - o SIVOM Littoral des Maures : 14 300 € ;
 - o Office du Tourisme : 45 500 € ;
 - o Office Municipal de la Culture : 31 720 € ;
 - o Association CSC Basket : 20 200 €

Les produits issus de l'occupation du domaine public :

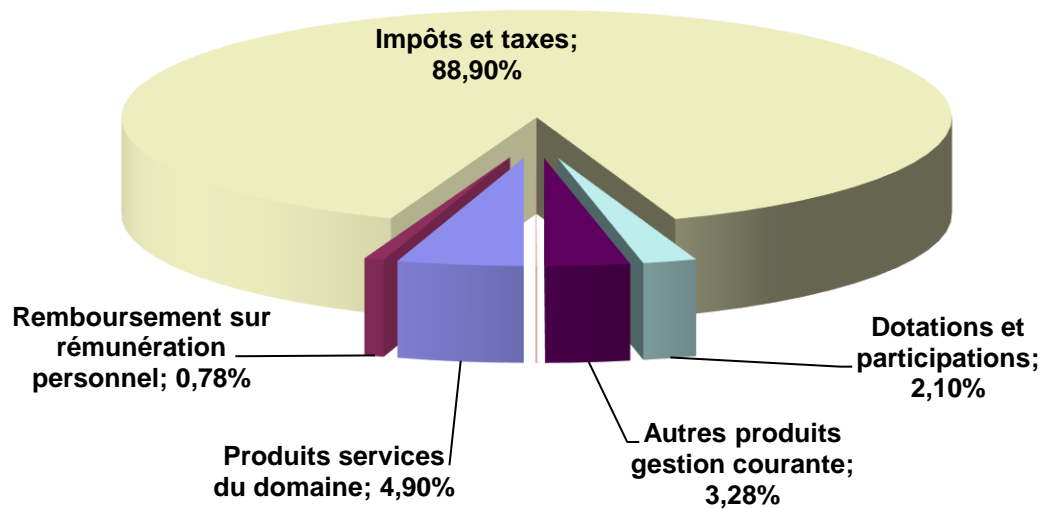
- o Réseaux EDF et France télécom : 16 300 € ;
- o Permission de voirie : 376 500 € évolution de 3% des tarifs au 01/01/2024 ;
- o Redevance forfaitaire entretien des locaux commerciaux : 60 000 € ;
- o Remboursement des frais des compétences transférées :
 - SPL PORT HERACLEA : 162 500 € (taxe foncière du port)
 - SIVOM LITTORAL DES MAURES : 24 000 €
 - CCGST (communauté de communes) : 56 750 €

➤ Les autres produits de gestion courante 1 046 090 €

La redevance pour occupation du domaine portuaire versée par la SPL PORT HERACLEA pour 2024 a été inscrite pour un montant de 450 000 euros (soit 25% du CA prévisionnel 2023).

- les redevances pour concessions des plages pour un montant de 375 000 euros
- les revenus des immeubles pour 221 085 euros

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



L'excédent de clôture prévisionnel 2023 de la section de fonctionnement est de 12 374 155 €, auquel il convient d'ajouter les excédents de clôtures des budgets Maison funéraire et cimetière-ventes de caveaux dissous au 31/12/2023, respectivement 56 406 € et 10 000 € et de soustraire l'affectation en réserve au compte 1068 de 3 336 173 euros. Ce qui ajouté à nos prévisions de recettes 2024 permet d'inscrire un virement à la section d'investissement de 15 000 000 €.

2.3 La politique d'investissement

- **Les projets d'investissement** d'un montant prévisionnel de 17 234 525 € se décomposent comme détaillé ci-dessous :

	<i>Prévisionnel 2024</i>
Etudes et travaux	15 924 056 €
Etudes, fonds de concours et frais d'insertion	690 500 €
Travaux	5 053 556 €
Opération cœur de ville	10 180 000 €
Acquisitions	1 310 469 €
Acquisitions foncières et terrains de voirie	20 000 €
Acquisitions pour l'amélioration du service public	1 290 469 €
<i>dont Véhicules</i>	<i>216 100 €</i>
<i>dont agencements bâtiments et aménagements de terrains</i>	<i>167 000 €</i>
<i>dont Installations de voirie</i>	<i>103 000 €</i>
<i>dont réseaux (électriques, eaux, divers)</i>	<i>65 000 €</i>
<i>dont Matériel et mobilier</i>	<i>442 350 €</i>
<i>dont parc informatique et logiciels</i>	<i>297 019 €</i>

Le programme de nos investissements 2024 prévoit notamment les opérations suivantes :

- Etudes, analyses et Maitrise d'Œuvre « Cœur de Ville » 4 300 000 €
- Travaux « Cœur de Ville » 5 880 000 €
- Travaux écoles 641 000 €
- Renouvellement du matériel informatique 222 000 €
- 1 vedette police municipale 125 000 €
- Véhicules électriques 35 000 €
- Travaux site UTOM : maison de la nature, crédits 2024 970 500 €
- Travaux centre de loisirs (ADAP) 233 000 €
- Toitures salle associative du port 120 000 €
- Travaux parking Gleizes 70 000 €
- Mise aux normes incendie ferme Tragos 40 000 €
- Réaménagement square Gleizes 150 000 €

▪ Réfection de la cour de la crèche	70 000 €
▪ Descente Bonporteau	200 000 €
▪ Aménagement vallon du fenouillet	102 000 €
▪ Travaux médiathèque (toiture et clim)	130 000 €
▪ Toiture complexe sportif Henri Gros	852 000 €
▪ Aménagement 1 ^{er} étage gare routière	80 000 €
▪ Réhabilitation et modernisation de la voirie	
○ Rue Rameil et Daudet	800 000 €
○ Réfections de voies	350 000 €
○ Parking HLM La Chêneraie	150 000 €
○ Esplanade De Lattre De Tassigny	70 000 €
○ Avenue Pierre & Marie Curie	50 000 €
▪ Réseau bornes incendie (DECI)	200 000 €

- Les recettes prévisionnelles d'investissement du budget 2024

Le programme d'investissement 2024 sera financé par les recettes suivantes :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée, 809 000 €
- La taxe d'aménagement, 200 000 €
- Le produit des amendes de police d'un montant prévisionnel de 65 000 €
- Subventions région : 80 208 €
- Subventions département : 548 000 €
- Subventions Etat : 218 700 €
- Subventions Communauté de communes : 330 000 €
- Autofinancement : 15 750 000 € (amortissements 750 000 € ; virement de la section de fonctionnement 15 000 000 €)
- Les excédents d'investissement du budget annexe du cimetière de 55 614 €.

2.4 Analyse de la dette

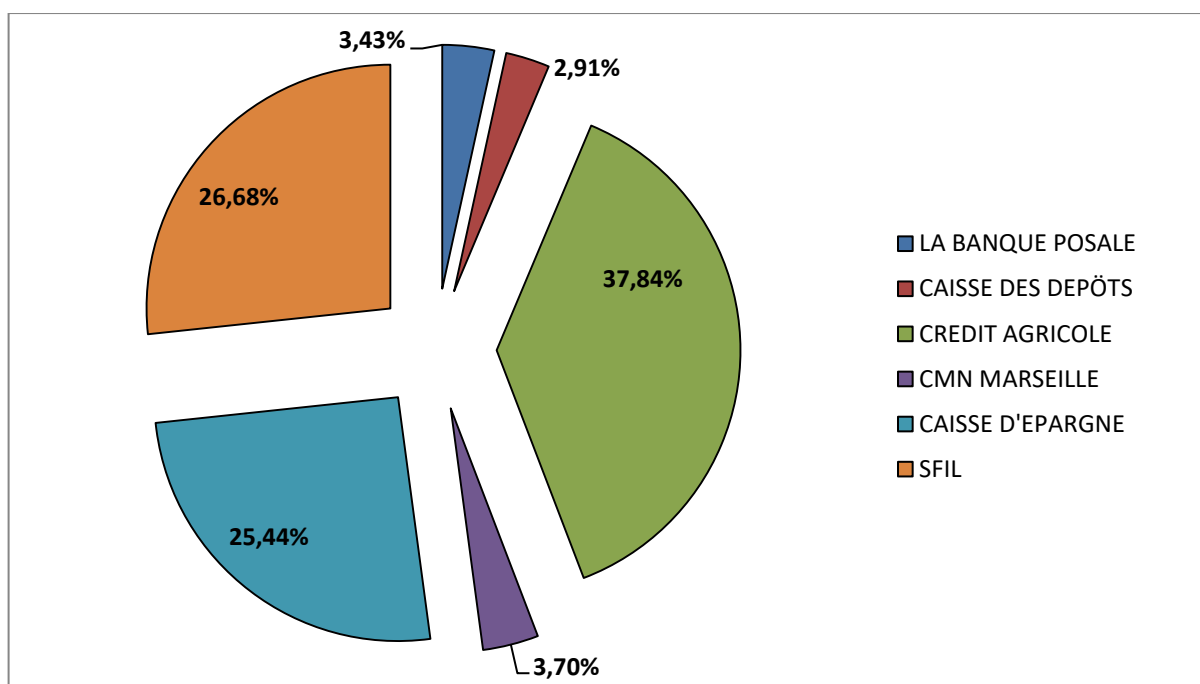
Caractéristiques de notre dette au 01/01/2024

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 525 988.14 €	83,36 %	2,96 %
Livret A	2 500 000.00 €	16,64 %	3,80 %
Ensemble des risques	15 025 988.14 €	100,00 %	3,11 %

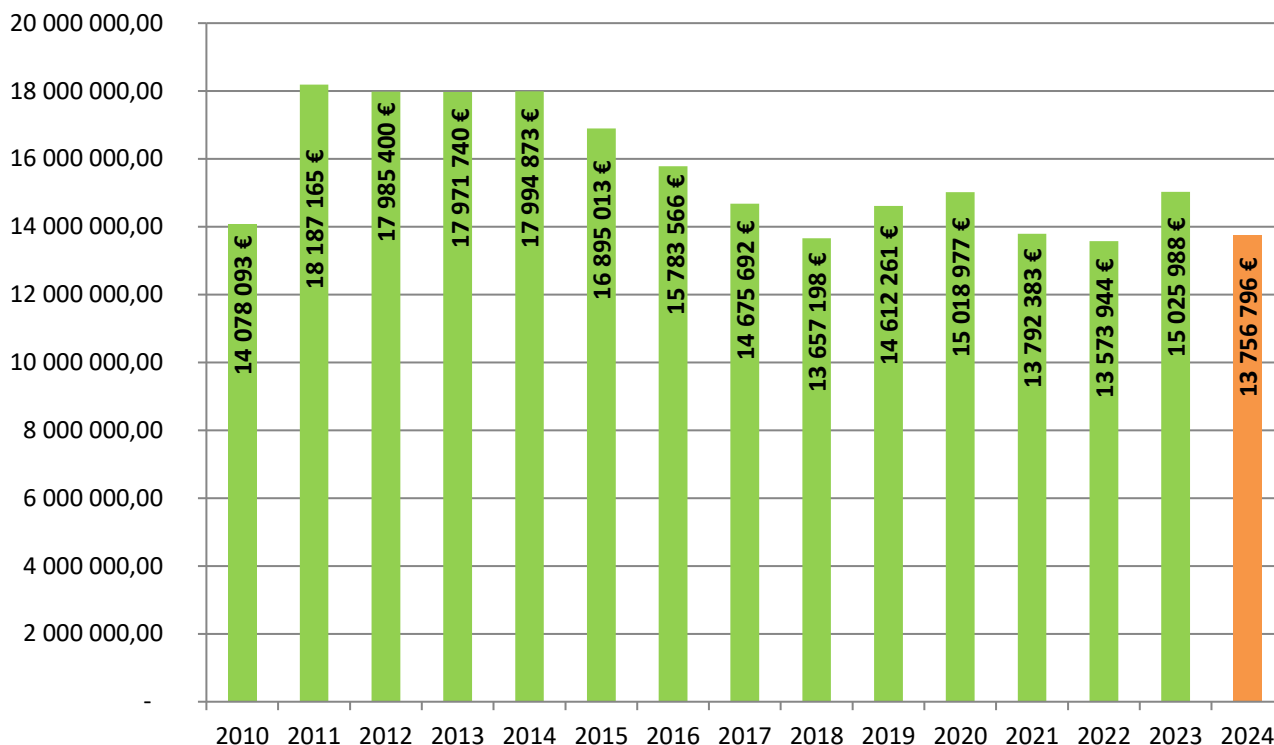
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
15 025 988.14 €	3,11 %	13 ans et 1 mois	7 ans et 3 mois	17

Répartition de la dette par organisme

Etablissement bancaire	Capital restant dû au 01/01/24
CMM (Crédit Mutuel Marseille)	555 284 €
CDC (Caisse des dépôts et consignations)	437 080 €
CRCA (Caisse Régionale Crédit Agricole)	5 686 222 €
SFIL (Société de Financement Local)	4 009 414 €
Caisse d'Épargne	3 822 154 €
La Banque Postale	515 834 €

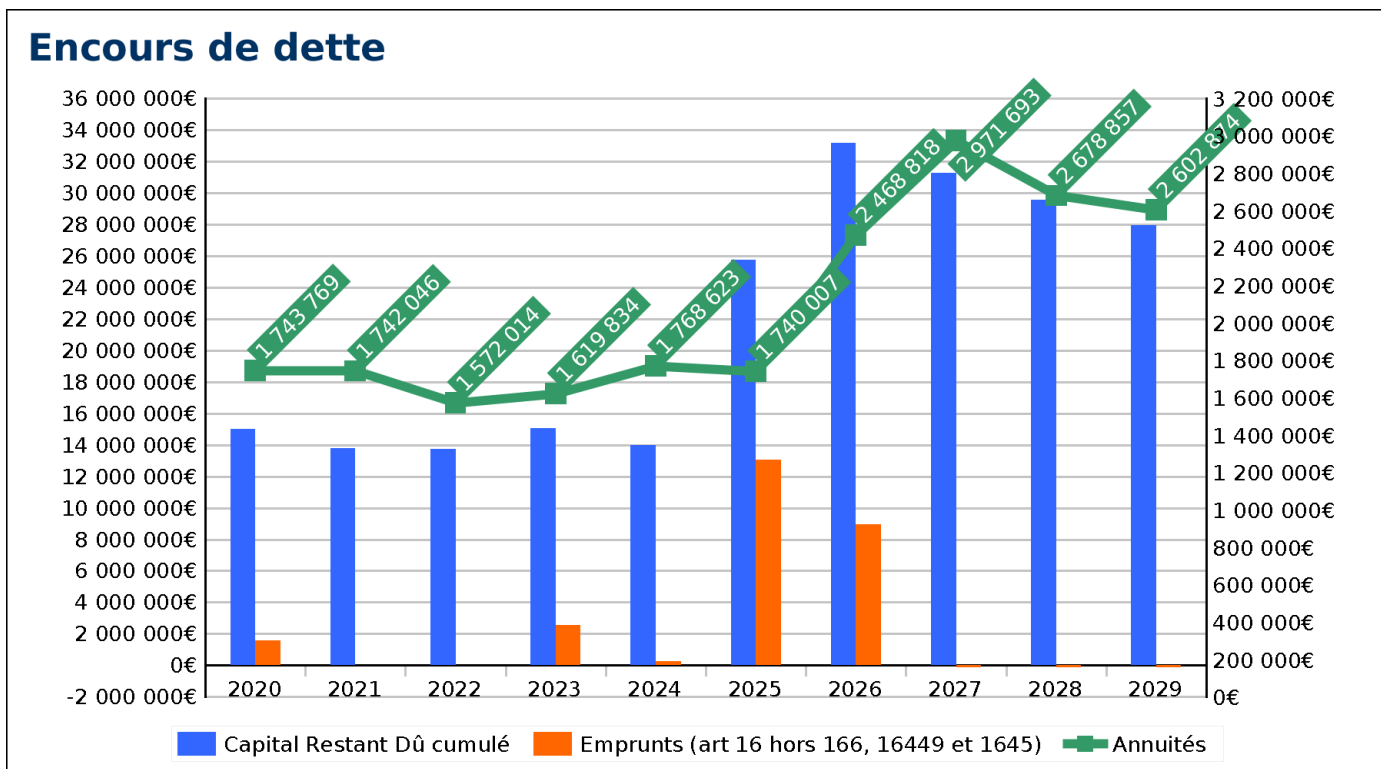


EVOLUTION DE LA DETTE AU 31/12/N

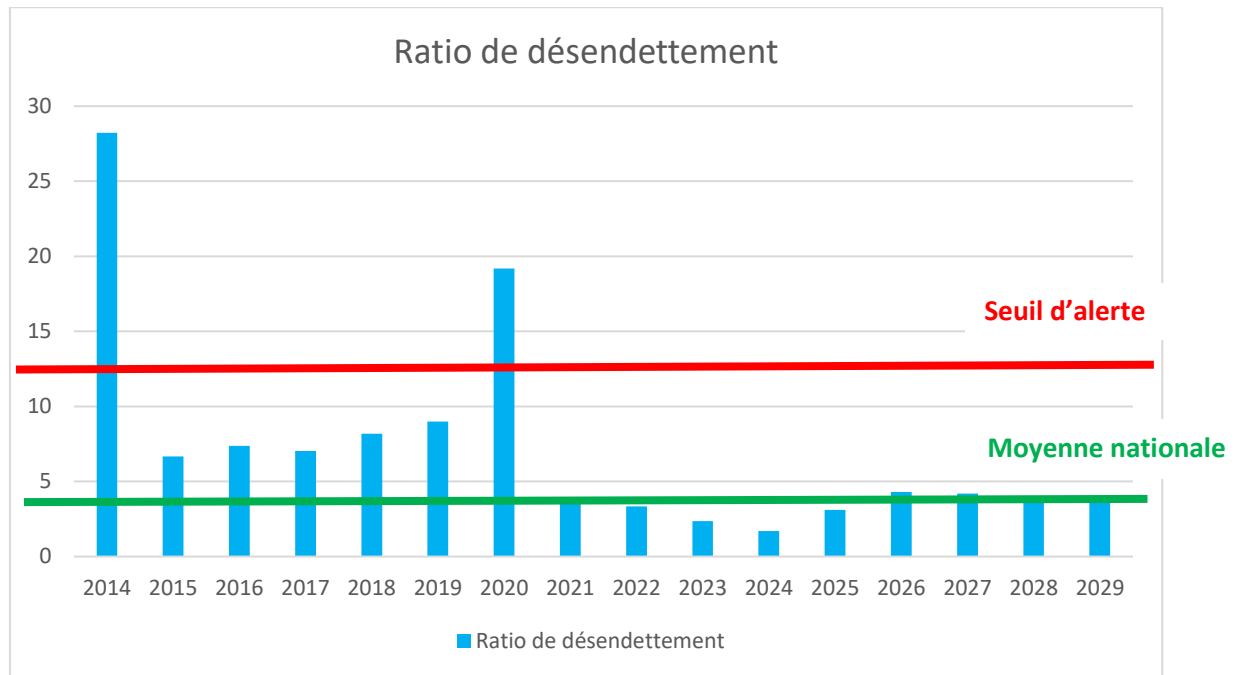


PROFIL ET EVOLUTION DE LA DETTE

L'encours de la dette évoluerait de **15 018 977 € en 2020** à **28 293 250 € en 2029**.
 L'annuité de la dette évoluerait de **1 743 769 € en 2020** à **2 602 874 € en 2029**.



Evolution de la capacité de désendettement en année



3. Les orientations pluriannuelles

3.1 Les grands projets et autorisations de programme

- Projet : Maison de la nature :

Portée par sa volonté de développer un « tourisme vert » et dans le cadre des actions environnementales qu'elle mène, la ville de Cavalaire souhaite faire de ce site un lieu consacré à la nature. Cette réalisation a l'avantage de s'accorder avec l'ouverture au public du Domaine FONCIN, propriété du Conservatoire du Littoral. Il s'agit d'un domaine de 15 ha avec sa bâtisse du 19^{ème} siècle, dans le site classé, au titre des sites et des paysages, de la corniche des Maures.

Cette construction qui sera vertueuse (BDM Or) marquera le début d'une politique environnementale forte en faveur des équipements publics communaux.

Autorisation de programme n° 1701 « Site UTOM – Maison de la nature »

LIBELLE	COUT TOTAL TTC	REALISE 2017-2018	REALISE 2019	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	CREDITS 2024
Dépenses <i>Etudes & tx</i>	4 525 000,00	190 807,10	93 294,46	8 784,00	38 172,36	525 909,24	2 697 476,48	970 556,36
Recettes	2 054 068,90	2 350,37	67 190,52	15 304,02	1 440,93	92 095,39	673 545,58	1 202 142,09
Département	520 000,00	0,00	32 240,89	0,00	0,00	0,00	373 750,20	114 008,91
Région	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 387,99	439 612,01
Etat (DETR)	199 954,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 137,24	46 817,06
Etat (res.parl)	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Conservatoire	85 833,60	0,00	0,00	0,00	0,00	85 833,60	0,00	0,00
FCTVA	742 281,00	2 350,37	28 949,63	15 304,02	1 440,93	6 261,79	86 270,15	601 704,11
Déficit ou excédent	-2 470 931,10	-188 456,73	- 26 103,94	+ 6 520,02	-36 731,43	-433 813,85	-2 023 930,90	+231 585,73

- Projet : Cavalaire Cœur de Ville

Le projet vise la construction de nombreux équipements publics qui surpasseront les normes environnementales aujourd’hui en vigueur et celles déjà annoncées. Il offrira aussi à la commune un patrimoine immobilier valorisable avec des locaux commerciaux. Ces derniers, comme une partie du parking souterrain, pourront être cédés en cas de besoin. De plus, les économies d’énergie auront un impact significatif sur le budget de fonctionnement de la commune.

Le montant des coûts de ce projet est de 44.1 M€ HT.

Cette somme est répartie de la manière suivante :

- Equipements publics : 25,2 M€
- Espaces publics : 1,9 M€
- Parking public : 10,4 M€ (possibilité de budget annexe)
- Etudes : 1,3 M€
- Honoraires et maîtrise d’œuvre : 5,3 M€

La commune vise des financements extérieurs à hauteur de 20% pour les équipements et espaces publics.

Un travail de prospective budgétaire, permettant de déterminer notamment l’impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement des projets précités est en cours d’élaboration, conformément à l’article L1611-9 du CGCT. Elle sera soumise à l’attention des conseillers municipaux au plus tard lors de la séance où sera inscrite pour approbation l’autorisation de programme du projet Cavalaire Cœur de Ville.

3.2 Les orientations pluriannuelles

- Un Plan Pluriannuel d’Investissement et de Fonctionnement pour la voirie

Il permet à la commune d’avoir une vision précise des actions et des budgets d’investissement qu’elle va engager sur la période 2022 à 2026. Aucun PPI de ce type n’avait été mis en place, jusqu’à présent, à Cavalaire-sur-Mer. L’objectif est donc de se donner de véritables moyens pour remettre la voirie de la ville à niveau.

LIBELLE	TOTAL 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026
Bandes roulantes	6 757 804	854 504	1 783 300	1 420 000	1 350 000	1 350 000
• Fonctionnement	590 000	170 000	120 000	100 000	100 000	100 000
• Investissement	6 167 804	684 504	1 663 300	1 320 000	1 250 000	1 250 000
Aménagements	902 000	302 000	150 000	150 000	150 000	150 000
• Fonctionnement et investissement						
Totaux	7 659 804	1 156 504	1 933 300	1 570 000	1 500 000	1 500 000

- Les Plans Pluriannuels d'Investissement

La commune a engagé un travail visant la mise en place de Plans Pluriannuels d'Investissement (PPI) pour son patrimoine bâti, ses espaces verts et son parc informatique pour la période 2022-2026.

Programmes	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	TOTAL
Immobilisations corporelles	582 574€	1 300 667€	1 236 069€	430 000€	430 000€	3 979 310€
Ecole maternelle		360 000€	641 000€	1 999 000€	1 000 000€	4 000 000€
Immobilisations incorporelles	36 793€	328 784€	684 900€	75 000€	75 000€	1 200 477€
Maison de la nature	856 968€	2 697 476€	970 556			4 525 000€
Aménagements terrains		506 300€	522 000€	100 000€	100 000€	1 228 300€
Tvx / bâtiments	557 248€	4 089 500€	2 470 556€	250 000€	250 000€	7 617 304€
Tvx voirie	684 504€	1 685 500€	1 420 000€	1 250 000€	1 250 000€	6 290 004€
Eclairage public	27 005€	92 000€	80 000€	50 000€	50 000€	299 005€
Cœur de ville	687 872€	1 000 000€	10 180 000€	20 820 000€	20 312 128€	53 000 000€
Totaux	3 432 964 €	12 060 227 €	18 205 081 €	24 974 000€	23 467 128 €	82 139 400 €

4. Les budgets annexes

4.1. Budget annexe des transports

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evo.
011	Charges à caractère général	71 250	104 900	+47,23%	70	Produits des services	0	0	
012	Charges de personnel	126 000	130 000	+3,17%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	750	1 800	140,00%	74	Subv. d'exploitation	200 000	400 000	+100%
66	Charges financières	676	234	-65,38%	75	Autres produits	2 500	2 500	
67	Charges exceptionnelles	1 000	1 000	+0,00%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	1 243	5 880	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
002	Résultats reportés	0	0	NS	002	Résultats reportés	16 025	8 920	NS
	Total dépenses réelles	200 919	243 814	+21,35%		Total recettes réelles	218 525	411 420	88,27%
023	Virement en investissement	0	150 000						
042	Opérations d'ordre	17 606	17 606	NS	042	Opérations d'ordre	0	0	
	Total dépenses d'ordre	17 606	167 606	NS		Total recettes d'ordre	0	0	
	TOTAL DEPENSE EXPLOITATION	218 525	411 420	+88,27%		TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	218 525	411 420	+88,27%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024		Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	
16	Emprunts	10 914	10 914		10	Dotations	0	0	
20	Immobilisations incorporelles	0	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	92 000	242 000		16	Emprunts			
23	Travaux en-cours	0	0						
020	Dépenses imprévues	3 763	10 456		001	Résultats reportés	89 071	95 764	
001	Résultats reportés	0	0						
	Total dépenses réelles	106 677	263 370			Total recettes réelles	89 071	95 764	
040	Opérations d'ordre	0	0		021	Virement du fonctionnement		150 000	
041	Opérations patrimoniales	0	0		040	Opérations d'ordre	17 606	17 606	
	Total dépenses d'ordre	0	0		041	Opérations patrimoniales			
						Total recettes d'ordre	17 606	167 606	
	RAR 2019		0						
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	106 677	263 370			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	106 677	263 370	

4.2. Budget annexe parking Gleizes

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evo.	Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	Evo.
011	Charges à caractère général	46 800	46 800	+0%	70	Produits des services	30 000	30 000	+0%
012	Charges de personnel	25 000	30 000	+20%	013	Atténuations de charges			
65	Autres charges de gestion	3 000	5 000	66%	74	Subv. d'exploitation			
66	Charges financières	0	0		75	Autres produits	0	0	
67	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0%	76	Produits financiers			
022	Dépenses imprévues	2 866	4 120	NS	77	Produits exceptionnels	0	0	NS
695	Impôts sur les bénéficiaires	0	0	NS	002	Résultats reportés	69 166	78 062	+12,86%
Total dépenses réelles		79 166	87 420	10,42%	Total recettes réelles		99 166	108 062	+9,97%
023	Virement en investissement	20 000	20 000						
042	Opérations d'ordre	0	642		042	Opérations d'ordre	0	0	
Total dépenses d'ordre		20 000	20 642		Total recettes d'ordre		0	0	
TOTAL DEPENSE EXPLOITATION		99 166	108 062	+9,97%	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		99 166	108 062	+9,97%

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024		Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	
16	Emprunts et cautionnements	600	300		10	Dotations	3 627		
20	Immobilisations incorporelles	1 000	0		13	Subv. d'investissements			
21	Immobilisations corporelles	18 000	20 000		16	Cautions restituées	600	300	
23	Travaux en-cours				23	Tvx en-cours avances			
020	Dépenses imprévues	1 001	643						
001	Résultats reportés	3 626			001	Résultats reportés	0	1	
Total dépenses réelles		24 227	20 943		Total recettes réelles		4 227	301	
040	Opérations d'ordre				021	Virement du fonctionnement	20 000	20 000	
041	Opérations patrimoniales				040	Opérations d'ordre	0	642	
Total dépenses d'ordre		0	0		Total recettes d'ordre		20 000	20 642	
	RAR		0						
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		24 227	20 943		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		24 227	20 943	